

Le Bal Parquet

un chapiteau avec parquet
unique, original et démontable



DOSSIER TECHNIQUE
mis à jour en janvier 2026



Claire Vincent / Stefano Protto 06 81 67 53 20
lebalparquet@cabcabaret.fr

CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURE

Chapiteau avec parquet rond

Diamètre plancher 11,46m

Emprise au sol (hors accroche) 137m²

Dimensions tout compris 20x20m

Emprise au sol tout compris 200m²

Couleurs : bâche verte, balustrades en bois jaune et vert

Surface du parquet : 103 m²

Surface couvert 137m²

Hauteur aux entourages : 2,70m

Hauteur mât : 10m

Capacité : 152 personnes debout

Ancrage : 8 piquets enfoncés de 1m dans le sol. L'ancrage peut s'effectuer autrement selon la nature du sol, par des plots bétons par exemple. Voir directement avec le responsable technique.

Équipements fournis

1 coffret électrique

1 rampe accès PMR

3 extincteurs à eau pulvérisée

1 extincteur CO2 (feux d'origine électrique)

3 blocs d'éclairage de sécurité (BAES)

2 blocs d'éclairage normal

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Terrain plat d'environ 200m², accessible aux véhicules légers avec remorques.

Pente maximum admissible : 2%

Le terrain doit être dégagé de tout obstacle aérien jusqu'à 12m (lignes électriques, téléphoniques, câbles) et dans le sous-sol.

Nous signaler toute présence de conduite souterraine (eau, conduites de gaz, électricité, égout) inférieure à 1m50 de profondeur.

Sol : suivant la nature du sol prévoir la location d'un perforateur + compresseur si besoin.

Prévoir une circulation de sécurité pour les pompiers (dans le respect de la réglementation CTS en vigueur)

L'implantation sur sol stabilisé, plat et horizontal de dimensions minimales de 20m x 20m

La nature du terrain retenu pour l'implantation du chapiteau devra impérativement être communiquée au responsable technique du chapiteau (terrain herbeux, rocheux, revêtement bitume, remblais sur construction ancienne, pavés...)

Le jour de l'arrivée de l'équipe de montage : l'espace réservé devra être dégagé de tout véhicule.

DESCRIPTIF DU MONTAGE ET DÉMONTAGE

Montage

L'équipe se compose de minimum 4 personnes, il peut être demandé du personnel sur place à certains moments du montage.

J -2 : arrivée remorques, traçage au sol

J -1 : positionnement des piquets, levage du mât, installation parquet, des poteaux et des balustrades d'entourage, levage de la toile, installation lumières, son et déco (le cas échéant), répétition ou balance possible le soir

J 0 : exploitation - jour de l'événement

Démontage

Minimum 2 personnes de l'équipe avec du personnel sur place

J +1 : démontage des lumières et du son, de la déco (le cas échéant)

J +2 : démontage du chapiteau et chargement des remorques

Fournir un bulletin météo quotidien

En cas de météo exceptionnelle (vents et rafales à 80 km/h pour les représentations et 50 km/h pour le montage), le montage ou les représentations seront reportées ou annulées.

ACCUEIL DE L'ÉQUIPE

Prévoir un site accessible pour un convoi de 3 véhicules légers attelés à 3 remorques.

A proximité du chapiteau, prévoir un emplacement pour le parking des véhicules et remorques.

Prévoir un accueil sanitaire à proximité du lieu d'implantation (espace disposant de douches et toilettes ; par exemple : stade, salle des fêtes, ...) disponible dès le jour d'arrivée de l'équipe et durant toute l'exploitation.

Mettre des containers poubelles à disposition (prévoir le recyclage).

Eau minérale en quantité suffisante à l'arrivée (montage) et au départ (démontage) de la compagnie.

L'équipe sera heureuse de goûter aux produits locaux proposés par l'organisateur.

Prévoir de loger et nourrir au minimum 2 personnes de l'équipe durant toute la durée de l'événement. Voir avec le responsable de l'équipe.

ÉLÉMENTS À PRÉVOIR PAR L'ORGANISATEUR

Un régisseur de site (disponible de l'arrivée au départ compagnie) : personne de référence pour l'implantation du chapiteau, le stationnement, le branchement électrique...

L'organisateur devra communiquer le plus tôt possible les coordonnées téléphoniques et mail à l'équipe du Bal Parquet.

Raccordement électrique à moins de 30m suivant configuration

Sanitaires (WC et douches) et eau potable à proximité

8 barrières de ville « vaubans » pour protéger le public des ancrages du chapiteau.

Pas de circulation de véhicules hors équipe de montage.

Pour le démontage du chapiteau (uniquement) : prévoir si possible un tractopelle ou

Manitou pour l'arrachage des piquets en fonction du terrain.

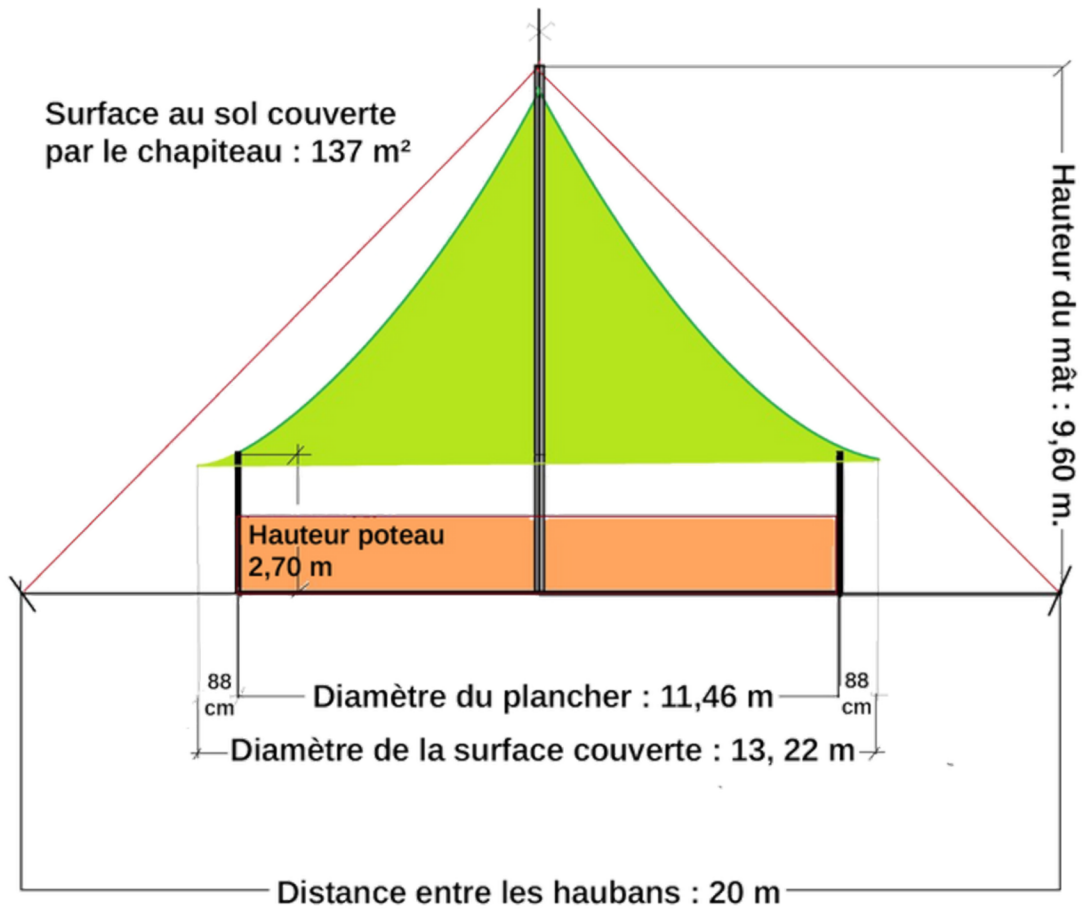
Autorisation d'accès et de stationnement impératif sur le lieu d'implantation pour remorque et véhicules.

Une prestation de surveillance et de sécurité pourra être demandée suivant le lieu d'implantation du chapiteau.

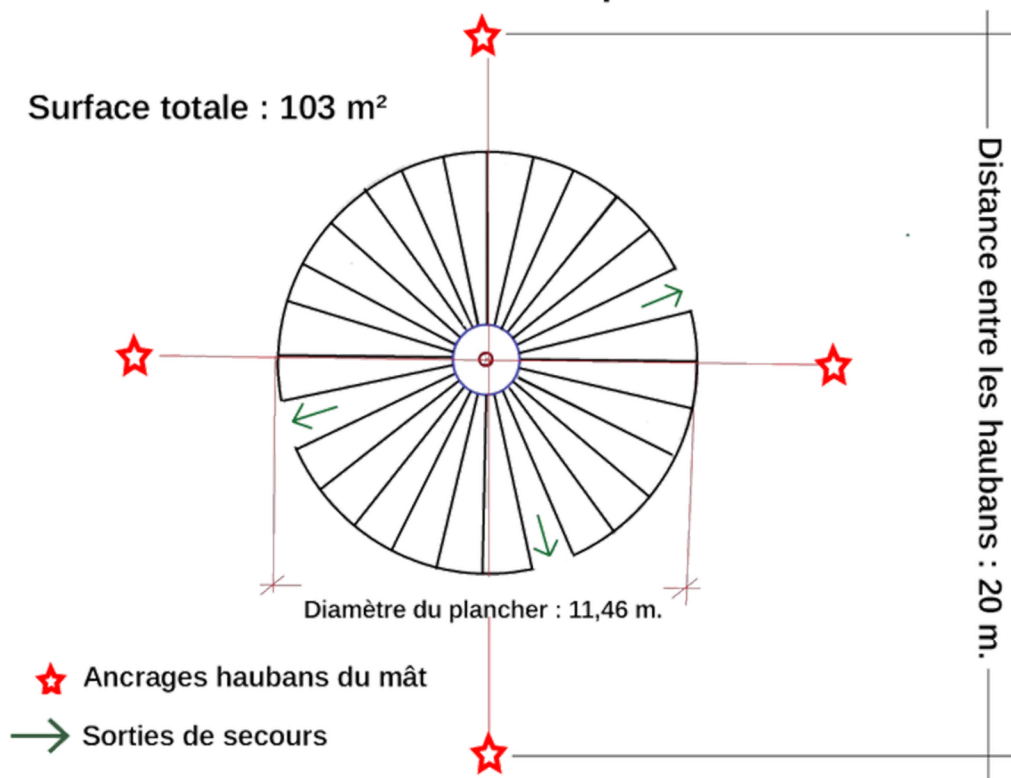
FICHES ANNEXES

Fiche 1 PLANS D'IMPLANTATION

Fiche 2 EXTRAIT DU REGISTRE DE SÉCURITÉ



Vue de dessus du plancher



Manoir du Laurier
59660 MERVILLE
m ervil@bbox.fr
Tél : 03 28 48 39 39

VIGNETTES : S11.2023.0001

28/04/2025

VALIDITÉ :

ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ LE : 02/11/2023
PAR LA PRÉFECTURE : AUDE

ÉVACUATION DE L'ÉTABLISSEMENT VENT : 80 Km / h NEIGE : 4 cm

PROPRIÉTAIRE : VINCENT Claire et PROTTO Stefano

Tél : 06.81.67.53.20

ADRESSE : 11 RUE DU ROC

Fax :

VILLE : 11700 LA REDORTE

clairevincent3@gmail.com

caractéristiques de l'établissement

EFFECTIF LIMITE A 300 PERSONNES

TYPE : STRUCTURE

COLORIS : VERT

Montage en Rond:

SURFACE MAXI : Di:amètre 12 = 113 M²

CLASSEMENT AU FEU :

M2

FABRICANT :

PROCÈS VERBAL N° P229332DEC/1

PAR : LNE

DÉLIVRÉ LE : 20/03/2023

Effort au soulèvement : 510 KG/POTEAU AU MOINS

CONTRÔLES

ORGANISME :

DATE :

VALABLE JUSQU'À :

- STRUCTURE :

BVCTS

28/04/2023

28/04/2025

(1)- INSTAL. ELECT:

(2)- GRADINS : (2)-

CHAUFFAGE : (2)-

EXTINCTEURS:

(1) - Très important : l'installation électrique reste sous la responsabilité du propriétaire qui peut faire appel à une autre entreprise, mais dans tous les cas un organisme agréé doit y avoir apposé une vignette.

(2) - Cette rubrique n'est renseignée que si l'établissement dispose d'installations techniques qui lui sont propres. Dans le cas contraire, il y a lieu de vérifier la présence des vignettes respectives en cours de validité.

PARTIE à REMPLIR PAR L'ORGANISATEUR :

NOM : RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ACTIVITÉ(S) PRÉVUES :

EFFECTIF DU PUBLIC RECU :

LE PROPRIÉTAIRE L'ORGANISATEUR

garantit que l'établissement est maintenu en devra déposer le présent extrait ainsi que bon état et n'a subi aucune modification plan d'implantation et d'aménagement à la depuis les derniers contrôles.mairie concernée en vue de l'obtention de l'autorisation d'ouverture. (art. : CTS 31) au

minimun 1 mois avant la date d'ouverture au public

Le Président Directeur Général
J. MERVIL